

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-976/SG/FP portant inté-gration du personnel dans le cadre territorial des rédacteurs d'administration générale

n° 69-976/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 juin 1969

Numéro JO
n° 15 du 25/07/1969

Date du numéro
25 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

Sont intégrés dans le Cadre des rédacteurs et classés comme suit, pour compter du 1 janvier 1969 M. Daher Djama Roble, rédacteur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, en service au District de Djibouti ; M. Mohamed Daoud Abdelkader, rédacteur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, en service au Cercle de Tadjoura.